Nations Unies

S/PV.7216



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7216e séance

Lundi 14 juillet 2014, à midi
New York

Président :	M. Gasana	(Rwanda)
Membres :	Argentine	Mme Perceval
	Australie	M. Quinlan
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Liu Jieyi
	États-Unis d'Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Jordanie	Le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein
	Lituanie	M. Baublys
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	Mme Ogwu
	République de Corée	M. Oh Joon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Tchad	M. Cherif

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

14-46490 (F)





La séance est ouverte à 12 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République arabe syrienne à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2014/490, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Australie, le Chili, les États-Unis d'Amérique, la France, la Jordanie, la Lituanie, le Luxembourg, la République de Corée, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Rwanda et le Tchad.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Australie, Tchad, Chili, Chine, France, Jordanie, Lituanie, Luxembourg, Nigéria, République de Corée, Fédération de Russie, Rwanda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2165 (2014).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein (Jordanie) (*parle en arabe*) : La Jordanie est heureuse et fière de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2165 (2014), d'autant qu'elle en est un des coauteurs, avec l'Australie et le Luxembourg. Nous en avons négocié le contenu avec les autres membres du Conseil, en nous efforçant au maximum d'obtenir sur ce texte le consensus le plus large possible. À cet égard, nous remercions tous les membres du Conseil, permanents et élus, de leurs efforts de bonne foi et de leur compréhension profonde des objectifs du projet de résolution et des motivations qui ont présidé à son élaboration. Nous apprécions la position unie adoptée par le Conseil.

Cette résolution est une réponse au non-respect de la résolution 2139 (2014) par les parties syriennes, les autorités syriennes en particulier, fait qu'a réaffirmé le Secrétaire général dans ses quatre derniers rapports pertinents, dans lesquels il a en outre indiqué clairement que la situation humanitaire s'était encore détériorée en Syrie et que le nombre d'opérations d'acheminement de l'aide humanitaire avait diminué.

Cette résolution est un texte opérationnel et doit se lire dans la ligne de la résolution 2139 (2014). Elle vise en effet à garantir l'acheminement de l'aide humanitaire par les voies les plus directes à tous ceux qui en ont besoin dans toute la Syrie, sans retard ni discrimination. À cet égard, je tiens à signaler que nous avons, avec nos partenaires, l'Australie et le Luxembourg, travaillé en contact et en coordination constants avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, sous la direction de la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires, Mme Valerie Amos, et avec son équipe chargée de la question syrienne, afin de nous concerter sur les moyens les plus efficaces de veiller au bon acheminement de l'aide humanitaire sur le terrain.

Pour terminer, la Jordanie espère que le Conseil prendra des mesures à l'encontre de toute partie Syrienne qui ne respecterait ni la résolution 2139 (2014) ni la résolution 2165 (2014), que nous venons d'adopter.

Mme Lucas (Luxembourg) : L'adoption unanime de la résolution 2165 (2014) par le Conseil de sécurité, aujourd'hui, apporte une lueur d'espoir dans le sombre tableau du conflit qui ravage la Syrie.

Ce conflit génère des souffrances indicibles. On déplorait 100 000 morts il y a un an. Depuis lors, ce chiffre a probablement doublé. On compte désormais près de 3 millions de réfugiés qui ont fui la Syrie, et leur nombre croît chaque jour. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, 10,8 millions de personnes en Syrie, dont la moitié sont des enfants, ont besoin d'une assistance humanitaire urgente; 6,4 millions de personnes sont déplacées internes en Syrie, et plus de 4,5 millions de personnes survivent dans des zones d'accès difficile voire impossible pour les acteurs humanitaires. Parmi les crimes commis au quotidien, en particulier par les forces syriennes, je citerai les bombardements d'hôpitaux et d'écoles, les attaques délibérées contre le personnel de santé, les attaques visant les convois humanitaires, les attaques

aveugles aux barils d'explosifs, et la famine utilisée en tant qu'arme de guerre pour mettre à genoux les populations assiégées.

Pour protéger les civils pris au piège de cette guerre, le Conseil de sécurité s'est efforcé d'appeler les parties au conflit à respecter le droit international humanitaire. C'était là tout le sens de la déclaration présidentielle (S/PRST/2013/15) que le Conseil a adoptée le 2 octobre 2013. C'était là tout le sens de la résolution 2139 (2014) que le Conseil a adoptée il y a quatre mois afin d'améliorer l'accès humanitaire aux populations affectées. C'était là aussi le sens du projet de résolution, bloqué il y a deux mois par un double veto, qui avait pour objet de déférer la situation en Syrie à la Cour pénale internationale.

Depuis l'adoption de la résolution 2139 (2014), la situation humanitaire en Syrie n'a fait que se détériorer. Dans son dernier rapport sur l'application de la résolution (S/2014/427), le Secrétaire général a dû constater que le principal obstacle à l'accès humanitaire est la décision délibérée prise par les autorités syriennes d'interdire systématiquement la livraison de fournitures de secours vitales. Mois après mois, les autorités syriennes ont confisqué les médicaments et les équipements chirurgicaux destinés aux populations les plus vulnérables vivant dans les zones contrôlées par l'opposition au régime d'Assad. Mois après mois, les autorités syriennes ont continué de refuser le passage des convois humanitaires aux postes frontière identifiés comme prioritaires par l'ONU. Résultat : mois après mois, la population syrienne privée d'aide humanitaire n'a fait que croître.

Devant ce constat, devant le non-respect flagrant de la résolution 2139 (2014), les coauteurs de celle-ci, l'Australie, la Jordanie et le Luxembourg, se sont vus contraints de chercher d'autres moyens, d'autres voies pour permettre que l'aide humanitaire bénéficie à davantage de Syriens, indépendamment du fait qu'ils vivent dans des zones contrôlées par les autorités syriennes ou par l'opposition, pour libérer l'action humanitaire de son instrumentalisation par les autorités syriennes à des fins politiques et militaires. C'est là l'objectif premier de cette nouvelle résolution.

Les dispositions de la résolution 2165 (2014) sont claires et juridiquement contraignantes. Elles partent du constat que la détérioration continue de la situation humanitaire en Syrie constitue une menace pour la paix et la sécurité dans la région. En adoptant la résolution 2165 (2014), le Conseil de sécurité a pris des décisions qui ne laissent la place à aucune ambiguïté, aucune incertitude : les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires sont autorisés à acheminer l'aide en Syrie à partir des pays voisins, à travers quatre postes frontière supplémentaires : deux à la frontière turque, un à la frontière iraquienne et un à la frontière jordanienne. L'utilisation de ces postes frontière supplémentaires devrait permettre d'aider entre 1,4 et 2 millions de personnes qui étaient jusqu'à présent hors d'atteinte pour les acteurs humanitaires.

Le consentement des autorités syriennes ne sera plus nécessaire. Le mécanisme de surveillance placé sous l'autorité du Secrétaire général, qui sera mis en place pour une durée initiale de six mois, prévoit un simple système de notification. La résolution 2165 (2014) précise aussi que l'ONU et ses partenaires sont autorisés à utiliser des routes franchissant les lignes de conflit afin d'acheminer l'aide par les routes les plus directes aux populations qui en ont besoin. L'ONU et ses partenaires peuvent distribuer les fournitures médicales et chirurgicales sans que Damas ne puisse interférer.

L'acheminement de l'aide humanitaire doit se faire immédiatement et sans entrave, partout en Syrie, sur la base des évaluations des besoins effectuées par les Nations Unies, et non celles dictées par Damas. La résolution 2165 (2014) se veut un texte opérationnel et concret, un texte novateur. Nous espérons donc sincèrement qu'elle permettra une véritable percée sur le terrain. Si, cependant, la résolution 2165 (2014) n'était pas respectée, et si la résolution 2139 (2014) continuait de ne pas être respectée, le Conseil de sécurité affirme clairement qu'il prendra des mesures supplémentaires.

Par le vote d'aujourd'hui, le Conseil de sécurité a su faire prévaloir l'humanité commune, le souci commun de l'intérêt et des besoins vitaux des populations civiles en Syrie. Nous sommes fiers d'avoir pu contribuer activement à ce résultat, aux côtés de nos collègues australiens et jordaniens. La catastrophe humanitaire syrienne se poursuivra cependant, et elle continuera d'avoir un grave impact sur les pays voisins, tant qu'une solution politique au conflit syrien n'aura pas été trouvée. Je conclurai donc en exprimant notre espoir que l'unanimité retrouvée du Conseil de sécurité et la nomination, le 10 juillet dernier, de M. Staffan de Mistura au poste d'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie pourront donner un nouvel élan à la recherche de cette solution politique.

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : Il va sans dire que nous nous félicitons de l'adoption à

l'unanimité de la résolution 2165 (2014) par le Conseil aujourd'hui, et nous remercions nos corédacteurs, la Jordanie et le Luxembourg, du travail accompli pour la concrétiser. Le Conseil s'est résolument montré uni aujourd'hui pour reconnaître que la situation humanitaire en Syrie – qui est déjà la plus grave crise humanitaire de ce siècle – est plus désespérée que jamais et que des mesures immédiates s'imposent pour répondre aux besoins humanitaires du peuple syrien.

Si l'adoption de cette résolution est évidemment une bonne chose, elle n'aurait pas dû être une nécessité. La résolution 2139 (2014), adoptée en février, énonçait très clairement les attentes du Conseil face à ce que les parties syriennes devaient faire pour soulager les terribles souffrances du peuple syrien, notamment en autorisant l'accès humanitaire, y compris à travers les lignes de conflit et à travers les frontières. Cependant, comme le Secrétaire général nous en a avisés à quatre reprises, chaque mois depuis son adoption en février, aucun compte n'a été tenu de la résolution 2139 (2014).

En conséquence, la situation humanitaire en Syrie s'est même aggravée. Depuis février, 1,5 million de personnes supplémentaires ont besoin d'assistance, ce qui a fait passer de 9,3 à 10,8 millions le nombre total de personnes ayant besoin d'aide – soit la moitié de la population –, tandis que le nombre des personnes situées dans des zones auxquelles l'aide humanitaire ne peut parvenir a augmenté de plus d'un million, pour s'établir à 4,7 millions. L'aide ne parvient qu'à 1 % de la population dans les zones assiégées et à 12 % seulement des personnes vivant dans les zones difficiles d'accès; et cette assistance déjà maigre n'a cessé de diminuer tous les mois depuis février. Six à sept mille réfugiés supplémentaires viennent s'ajouter aux autres chaque jour, et au moins une famille syrienne est déplacée par minute.

Le Conseil de sécurité a été forcé d'agir aujourd'hui du fait de la non-application par les parties syriennes de la résolution 2139 (2014). Il a été forcé d'agir du fait de la manipulation cynique de l'aide humanitaire par le régime dans le cadre de sa stratégie militaire, une stratégie qui continue de s'appuyer sur la pratique scandaleuse des bombardements aériens et de l'emploi de barils d'explosifs pour cibler et tuer délibérément des civils syriens, dans ce qui constitue un défi au Conseil et au droit international humanitaire. Damas pratique une politique calculée de refus arbitraire des secours humanitaires dont les populations ont cruellement besoin. Par système, elle interdit la livraison de types précis de fournitures médicales qui permettraient de sauver des vies; les fournitures médicales sont méthodiquement retirées des convois de l'Organisation mondiale de la Santé.

La résolution adoptée aujourd'hui réaffirme la détermination du Conseil d'amener le Gouvernement syrien et les autres parties au conflit à changer d'attitude en ce qui concerne l'accès humanitaire et l'acheminement de l'aide. Il est temps que les parties syriennes fassent passer les intérêts des citoyens syriens au premier plan. L'assistance vitale doit être acheminée par les voies les plus directes, notamment pour la traversée des frontières et des lignes de conflit, pour parvenir aux personnes qui en ont besoin de la façon dont en a décidé l'ONU. L'ONU a fait savoir que les quatre postes frontière mentionnés dans la résolution adoptée aujourd'hui permettront d'atteindre au moins 1,3 million de Syriens supplémentaires, et peut-être même 2 millions s'ils sont judicieusement utilisés.

Les parties syriennes sont tenues de veiller à ce que l'assistance parvienne immédiatement et sans entrave aux personnes qui en ont besoin, notamment en permettant la traversée des lignes de front par les convois d'aide. Elles doivent maintenant coopérer avec les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution pour que ce soit le cas. La présente résolution comme la résolution 2139 (2014), qui reste bien sûr pleinement en vigueur, doivent être intégralement mises en œuvre. Nous ne nous faisons aucune illusion quant à la difficulté de cette tâche, d'autant plus que la situation se détériore journellement et que l'étendue des besoins augmente sensiblement chaque jour. Aujourd'hui, le Conseil a de nouveau affirmé que tout non-respect de ces résolutions serait assorti de conséquences et qu'il prendrait des mesures supplémentaires.

Cette résolution réaffirme également que la seule solution durable à la crise actuelle en Syrie passe par un processus politique. La nomination de M. Staffan de Mistura, le nouvel Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, marque une avancée vers la reprise des négociations en vue d'un règlement politique. Les parties syriennes, en particulier le Gouvernement syrien, doivent maintenant coopérer étroitement avec M. de Mistura et s'employer d'urgence et de bonne foi à mettre un terme à ce conflit, si dévastateur pour la Syrie, sa population et la région.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni se félicite de l'adoption

à l'unanimité de la résolution 2165 (2014) et salue les efforts déployés par le Luxembourg, l'Australie et la Jordanie pour faire de cette résolution une réalité.

Aujourd'hui, le Conseil a pris des mesures pour veiller à ce que l'aide humanitaire parvienne à ceux qui en ont le plus besoin en Syrie. Il est profondément regrettable qu'il se soit avéré nécessaire d'adopter cette nouvelle résolution. En février, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2139 (2014), qui aurait dû permettre un acheminement massif de l'aide humanitaire à la population syrienne. Or le régime syrien a continué de recourir aux barils d'explosifs, aux tactiques de siège et d'affamement de la population et de bloquer l'acheminement de l'aide vers sa population. Des millions de personnes en ont souffert les conséquences, alors que des vivres et des médicaments n'attendaient qu'une autorisation pour parvenir aux populations.

Depuis l'adoption de la résolution 2139 (2014) en février, la crise humanitaire syrienne s'est considérablement aggravée. Ce sont 1,5 million de personnes supplémentaires qui sont maintenant dans le besoin, dont 1,2 million dans des zones difficiles d'accès. La résolution 2165 (2014) vise à inverser cette tendance. Nous sommes déterminés à faire le nécessaire pour qu'elle ait un impact véritable sur le terrain.

La résolution adoptée aujourd'hui autorise l'ONU à utiliser quatre postes frontière supplémentaires pour acheminer une aide humanitaire salvatrice vers certaines des zones les plus difficiles d'accès, sans que le régime syrien ait la possibilité de faire obstruction, de créer des entraves ou d'imposer des retards à cette assistance. Cela signifie qu'1,3 million de personnes supplémentaires pourront être atteintes immédiatement, ce qui marque une avancée importante dans le cadre des efforts déployés par la communauté internationale pour remédier aux atroces souffrances subies en Syrie. Cette résolution vise à porter remède à la négligence consternante du régime syrien pour les souffrances de sa propre population.

Nous appelons le Secrétaire général à déployer rapidement la mission de surveillance afin que l'aide puisse passer par les postes frontière supplémentaires, et de mettre en œuvre cette opération en coordination avec les organisations non gouvernementales existantes qui jouent déjà un rôle crucial dans l'acheminement de l'aide aux personnes qui en ont besoin.

Le nombre de ceux qui ont été pris dans cette tragédie de la crise syrienne est ahurissant. Plus de 170 000 personnes ont été tuées. Des centaines de milliers d'autres ont été blessées. Plus de 10,8 millions de personnes sont dans le besoin, dont 4,7 millions dans des zones difficiles d'accès et 2,9 millions de réfugiés. Aujourd'hui, le Conseil a démontré qu'il était possible de travailler de concert pour alléger en partie ces souffrances. Toutefois, cette résolution n'est qu'une étape vers le règlement de la plus grave crise humanitaire mondiale. La seule solution durable à la crise en Syrie passera par une solution politique. Le Royaume-Uni exhorte toutes les parties à œuvrer, en coopération avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. de Mistura, à une transition politique menée sous la direction des Syriens, et qui incarne véritablement la volonté de la population.

Il s'agit d'une résolution énergique, aux visées pragmatiques et opérationnelles, et qui permettra de sauver des millions de vies. Il faut cependant faire beaucoup plus pour mettre un terme à la tragédie qui se déroule chaque jour en Syrie. Le Royaume-Uni continuera de s'employer à mettre fin aux hostilités et à donner les moyens à l'ONU de fournir une aide vitale.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Aujourd'hui, le Conseil de sécurité a adopté une résolution qui rappelle une fois de plus aux parties syriennes qu'elles doivent mettre un terme à la violence et appliquer immédiatement le communiqué de Genève (S/2012/522, annexe), et exige qu'elles honorent leurs obligations en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

La résolution 2165 (2014) exprime également une profonde préoccupation face à l'augmentation de l'activité terroriste, qui a placé aujourd'hui une épée de Damoclès au-dessus de la Syrie. Des attaques terroristes sans cesse plus violentes et insensées sont perpétrées par l'État islamique d'Iraq et du Levant, le Front el-Nosra et le Front islamique. Le 9 juillet, le village de Khattab, situé dans le gouvernorat de Hama, a été attaqué. Il n'y avait sur place aucune cible militaire ou économique qui puisse intéresser l'opposition armée. Les assassins ont décapité 14 personnes, dont sept femmes et une fille. Une attaque du même ordre a été perpétrée dans le village de Taksis le 10 juillet, durant laquelle des femmes ont été sauvagement assassinées.

Comme le souligne la résolution adoptée aujourd'hui, il est tout à fait clair que la situation humanitaire en Syrie continuera de se détériorer en l'absence de règlement politique. Dans ces conditions, le Conseil de sécurité a jugé nécessaire d'examiner

attentivement les demandes formulées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) relativement aux mesures à envisager pour atténuer les souffrances des civils syriens dans les zones contrôlées par l'opposition.

La Fédération de Russie a participé activement aux négociations sur le texte de cette résolution, compte tenu de la nécessité d'améliorer la situation humanitaire en Syrie, de remédier au sort de la population civile dans le pays et d'améliorer les conditions de travail des organismes humanitaires. Nous avons été en mesure d'apporter notre appui à la résolution une fois que les auteurs ont pris en considération nos principales priorités.

La résolution 2165 (2014) adoptée aujourd'hui reprend les principaux éléments du dispositif que nous avons élaboré avec l'OCHA et la partie syrienne aux fins de l'accès humanitaire. Elle réaffirme la nécessité de respecter les principes directeurs de l'ONU relatifs à l'aide humanitaire d'urgence, comme le ferme attachement du Conseil à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de la Syrie. Elle souligne également que la fourniture de l'aide humanitaire doit être dénuée de toutes motivations politiques.

Un mécanisme de surveillance placé sous l'autorité du Secrétaire général doit être déployé aux postes frontière. Il sera chargé d'inspecter les convois humanitaires qui se rendent en Syrie sous les auspices de l'ONU. Les fonctions de ce mécanisme sont clairement énoncées et limitées dans le temps. Le Conseil de sécurité évaluera l'efficacité de ce mécanisme dans 180 jours.

À cet égard, nous voudrions souligner que la résolution ne prévoit pas de dispositions autorisant de manière automatique des mesures de mise à exécution. Toute mesure supplémentaire devra faire spécifiquement l'objet d'un examen de la mise en œuvre de la résolution par le Conseil de sécurité, sur la base de preuves solides en ce qui concerne les activités de l'une ou l'autre des parties au conflit syrien.

Le Conseil a pu parvenir à un consensus sur cette résolution parce que les préoccupations et les intérêts des uns et des autres ont été pris en considération, ce qui a permis de faire des compromis. Il convient de noter à cet égard la position constructive des autorités syriennes, qui ont déjà pris un certain nombre de mesures concrètes pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire aux populations qui en ont besoin. En vertu de la résolution, les inspections des envois de secours humanitaires s'effectueront conformément aux principes directeurs des Nations Unies applicables à l'aide humanitaire, afin de garantir le strict respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la Syrie.

Nous comptons sur le mécanisme de surveillance des Nations Unies pour mener ses activités en coordination avec le Gouvernement syrien, et en toute objectivité et impartialité, et pour que sa composition obéisse au principe de la représentation géographique équitable et soit acceptable par toutes les parties concernées. Aux termes de la résolution, les observateurs des Nations Unies doivent garantir le caractère exclusivement humanitaire des envois de secours en Syrie. Nous espérons que les rapports qui seront transmis au Conseil de sécurité sur le fonctionnement de ce mécanisme seront objectifs et se baseront sur des informations vérifiées, et qu'ils porteront sur les activités de toutes les parties, y compris celles de l'opposition armée. Il faut veiller à ce que les groupes armés de l'opposition mettent eux aussi en œuvre la résolution, qui s'applique de la même manière à toutes les parties.

La résolution adoptée aujourd'hui met à nouveau en relief l'importance de se mettre d'accord sur des cessez-le-feu localisés. Ces cessez-le-feu ont démontré leur efficacité pour ce qui est d'assurer la sécurité alimentaire et de sauver des vies. De même, ils prouvent que les parties syriennes sont capables de s'entendre afin de sauver des vies et de mettre un terme à la violence, sans intervention étrangère ni tentatives d'imposer des solutions ou de décider à qui doit revenir la victoire.

De façon plus générale, la situation en Syrie, y compris le problème humanitaire, ne peut être réglée qu'au moyen d'une solution politique et diplomatique. L'expérience a montré qu'une approche fragmentaire de la question syrienne n'est nullement efficace. À cet égard, nous insistons sur la nécessité de relancer le dialogue entre les parties syriennes, en s'appuyant sur le Communiqué de Genève du 30 juin 2012. Nous espérons que l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, prendra rapidement contact avec les parties intéressées pour discuter de cette question.

La Fédération de Russie réaffirme sa volonté de coopérer avec les partenaires internationaux et régionaux. Seule une action collective – et non unilatérale – peut être efficace, comme l'a démontré le processus de destruction des armes chimiques syriennes. Nous espérons que cette approche constructive et responsable

et le consensus dont a fait preuve le Conseil de sécurité pourront s'appliquer aux consultations en cours autour de la proposition russe en faveur de l'adoption d'un projet de déclaration du Président condamnant la vente de pétrole par des groupes terroristes en Syrie et en Iraq, en violation de la souveraineté de ces États.

Mme **Power** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Tandis que nous sommes réunis ici aujourd'hui, près de 11 millions de Syriens essaient de survivre à la pire crise humanitaire sévissant actuellement dans le monde. J'ai rencontré certains d'entre eux le mois dernier quand j'ai visité les vastes camps de réfugiés situés le long de la frontière entre la Syrie et la Turquie, camps qui ne cessent de s'agrandir. L'une après l'autre, les familles m'ont fait des récits poignants. Elles m'ont parlé de leurs communautés visées par les bombardements aériens du régime d'Al-Assad et de leurs familles qui se sont vues priver délibérément de toute aide humanitaire tout simplement parce qu'elles vivaient dans des zones contrôlées par l'opposition. J'ai rencontré des enfants dont les parents ont fui avec eux en Turquie parce qu'ils étaient gravement sous-alimentés, car le régime syrien leur avait de manière inhumaine refusé l'accès à la nourriture et aux médicaments.

Jusqu'à présent, le régime d'Al-Assad a refusé que l'aide humanitaire des Nations Unies soit acheminée par les postes frontière qu'il ne contrôle pas – et c'est ce problème que les membres du Conseil de sécurité viennent de régler au moyen de la résolution 2165 (2014). En adoptant cette résolution, le Conseil autorise les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution à emprunter quatre postes frontière supplémentaires sans devoir obtenir le consentement du régime. Les organismes humanitaires pourront ainsi accroître les livraisons d'aide permettant de sauver des vies humaines, y compris des vivres et des médicaments pour soigner les malades et les blessés. Si elle est pleinement mise en œuvre, cette résolution permettra à une aide essentielle d'atteindre jusqu'à 2 millions de Syriens qui ont été privés de l'aide dont ils avaient besoin tout au long de l'année écoulée et qui, en conséquence, ont extrêmement souffert. La résolution autorise également les Nations Unies à franchir les lignes de conflit entre les forces du régime et les forces de l'opposition pour acheminer l'aide humanitaire. Le régime syrien, qui s'est systématiquement opposé à l'acheminement de l'aide humanitaire à travers les lignes de conflit, doit respecter cette obligation.

En outre, en vertu de la résolution adoptée aujourd'hui, il est constitué un mécanisme de surveillance des Nations Unies, sous l'autorité du Secrétaire général et avec l'assentiment des pays voisins de la Syrie, chargé d'inspecter les envois de secours humanitaires des Nations Unies pour vérifier leur caractère humanitaire. Ce mécanisme va dans le sens de la proposition du Secrétaire général, et la résolution stipule que ces inspections seront effectuées dans les installations de chargement situées dans les pays voisins. Nous savons gré aux voisins de la Syrie de leur coopération essentielle dans cet effort et de la grande générosité dont ils ont fait preuve pour contribuer à régler cette grave crise humanitaire.

Pourtant, tout en reconnaissant que cette résolution devrait permettre d'atteindre un plus grand nombre de personnes ayant besoin d'aide, nous ne devons pas oublier qu'on ne devrait jamais avoir besoin d'une résolution du Conseil de sécurité pour qu'un gouvernement autorise l'acheminement de vivres et de médicaments à des millions de familles dont la vie est en danger. Or, lorsque l'ONU a demandé cette autorisation au cours de l'année écoulée, ses lettres sont restées sans réponse et ses demandes ont été rejetées.

Le régime d'Al-Assad a mis tout en œuvre pour compliquer, et non faciliter, la fourniture d'une aide cruciale à des civils qui en ont désespérément besoin. Au lieu d'ouvrir des voies pour l'acheminement de l'aide, il les a délibérément bloquées. Au lieu d'autoriser un accès humanitaire libre et sans entrave à tous les Syriens, il a fait du déni de l'aide, de la privation de nourriture, des maladies et de la misère qu'il inflige une arme de plus dans son arsenal cruel et destructeur contre les zones contrôlées par l'opposition.

L'efficacité de la résolution adoptée aujourd'hui dépendra des efforts et de la coopération de nombreux acteurs. Au nombre de ces acteurs figurent les organismes humanitaires des Nations Unies et les organisations humanitaires internationales, qui ont clairement exprimé leur volonté d'utiliser ces points de passage. En tant que membres du Conseil de sécurité, nous faisons partie nous aussi de ces acteurs, et nous devons veiller à ce que cette résolution soit pleinement appliquée. Le Conseil doit être prêt à prendre des mesures énergiques si les parties au conflit, en particulier le régime d'Al-Assad, ne respectent pas les dispositions de la résolution.

À cette fin, je tiens à rappeler au régime syrien qu'en vertu de l'Article 25 de la Charte des Nations Unies, la Syrie est tenue d'accepter et d'appliquer les

décisions prises par le Conseil de sécurité aux termes de cette résolution. Au moment où beaucoup s'interrogent sur la capacité du Conseil de s'acquitter de son devoir en ce qui concerne le dossier syrien, aujourd'hui, nous avons prouvé de nouveau que nous pouvons faire preuve d'unité et prendre les mesures qui s'imposent pour régler la tragique crise qui frappe la Syrie.

En septembre dernier, nous avons été unis pour exiger que le régime d'Al-Assad cesse d'utiliser des armes chimiques contre le peuple syrien. Aujourd'hui, toutes les armes chimiques déclarées en Syrie ont été transférées hors du pays. En février, nous nous sommes exprimés d'une seule voix pour demander au régime syrien d'autoriser un accès libre et sans entrave de l'aide humanitaire et de lever le siège systématique dont faisait l'objet certaines zones peuplées par des civils. Mais, les dispositions de cette résolution sont dans une large mesure restées lettre morte.

Aujourd'hui, nous avons pris des mesures pour faire en sorte que la résolution 2139 (2014) adoptée en février ait un effet réel sur le terrain, en levant les obstacles à l'acheminement de l'aide humanitaire à travers les frontières. Certain aspects de cette résolution restent en suspens, notamment s'agissant de mettre fin aux attaques systématiques contre les installations médicales et les écoles et à l'utilisation des barils d'explosifs pour mener des attaques contre des zones civiles, une pratique ignoble. Le Conseil doit maintenant faire fond sur la coopération et l'unité dont nous avons fait montre aujourd'hui et faire cesser les horreurs perpétrées contre le peuple syrien.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine suit de près l'évolution de la situation en Syrie. Au fil des trois années écoulées, l'escalade du conflit en Syrie a causé des souffrances indicibles au peuple syrien et entraîné une détérioration de la situation humanitaire dans certaines régions du pays.

La Chine compatit profondément aux souffrances des Syriens, et ne cesse de s'efforcer pour sa part d'améliorer la situation humanitaire dans le pays. À maintes occasions, la Chine a fourni une importante assistance humanitaire à la Syrie et aux pays voisins, par différentes voies. En juin, le Président Xi Jinping a annoncé un nouvel acheminement d'aide humanitaire aux réfugiés syriens en Jordanie, au Liban et dans d'autres pays, dont le processus est en cours. La Chine participe activement à l'action engagée par l'ONU en matière d'assistance, et contribue au plan d'aide humanitaire pour la Syrie. Nous continuerons de faire tout notre possible pour contribuer à améliorer la situation humanitaire du peuple syrien.

La Chine appuie les efforts déployés par la communauté internationale, et en particulier par l'ONU, pour améliorer la situation humanitaire en Syrie. Nous appuyons le rôle de premier plan que joue le Conseil de sécurité dans ce processus. La résolution 2165 (2014), que nous venons d'adopter à l'unanimité, prouve une fois encore que, tant que toutes les parties tiendront compte des intérêts des Syriens et seront disposées à faire des compromis et des concessions, il sera possible de trouver un consensus au sein du Conseil de sécurité et d'y adopter des mesures énergiques. L'appui unanime dont a bénéficié la résolution 2165 (2014) traduit le fort consensus existant au sein du Conseil et de la communauté internationale sur la situation humanitaire en Syrie. La Chine appelle toutes les parties en Syrie à mettre en pratique la résolution 2165 (2014), de même que les autres résolutions et déclarations présidentielles pertinentes.

Afin de coopérer efficacement avec l'ONU et la communauté internationale dans le cadre de l'effort humanitaire déployé, les voisins de la Syrie doivent épauler activement le travail de l'ONU et des organismes humanitaires afin de permettre le déploiement rapide du mécanisme de surveillance et l'acheminement sans entrave des fournitures humanitaires. Dans le cadre de ces secours humanitaires, l'ONU et les autres organisations humanitaires doivent quant à elles respecter strictement le mandat énoncé dans la résolution. Elles doivent respecter la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie, et se conformer aux principes directeurs de l'ONU relatifs à l'aide humanitaire, et essayer d'obtenir la compréhension, le soutien et la coopération du pays concerné. La communauté internationale doit en outre observer le caractère neutre et impartial de l'aide humanitaire, et éviter toute politisation des questions humanitaires ou toute militarisation des interventions humanitaires.

Une solution politique est la seule issue possible au problème syrien. C'est aussi la bonne façon de régler toutes les questions, y compris le problème humanitaire. La communauté internationale doit continuer de rechercher une solution politique, de coordonner ses efforts et de coopérer, et intensifier encore ses efforts en la matière. La Chine appelle toutes les parties présentes en Syrie à appliquer efficacement le Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe), à entreprendre une

transition politique sans exclusive, et à emprunter une voie médiane tenant compte des conditions particulières du pays et des intérêts de toutes les parties concernées, de façon à parvenir à un règlement politique de la question syrienne.

La Chine a toujours souscrit à la mission de bons offices du Secrétaire général sur la question syrienne, et se félicite qu'il ait nommé M. de Mistura au poste de nouvel Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie. Nous sommes d'avis que cette nomination donnera un nouvel élan aux efforts sur le volet politique. En tant que membre permanent du Conseil et membre responsable de la communauté internationale, la Chine contribuera d'œuvrer activement à un règlement global, durable et approprié de la question syrienne dans les meilleurs délais.

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous remercions les délégations de l'Australie, de la Jordanie et du Luxembourg d'avoir présenté le projet de résolution 2165 (2014), dont le Chili s'est porté coauteur et qui vient d'être adopté à l'unanimité. Nous ne devons cependant pas oublier, comme cela a été dit, que cette résolution n'aurait pas été nécessaire si toutes les parties au conflit s'étaient conformées à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 2 octobre 2013 (S/PRST/2013/15) et à la résolution 2139 (2014). Il est inacceptable qu'après la mise en œuvre de la résolution 2139 (2014), la situation humanitaire se soit encore détériorée. Le Chili avait appuyé ladite résolution parce qu'elle appelait clairement toutes les parties à respecter le droit international humanitaire et les droits de l'homme, à garantir la protection des civils et à permettre un accès humanitaire à la population touchée. Or, rien de tout cela n'existe à l'heure actuelle.

La résolution adoptée a pour objectif de proposer des mesures concrètes pour améliorer l'accès humanitaire, en rappelant les éléments pertinents contenus aussi bien dans la déclaration présidentielle que dans la résolution 2139 (2014), dont elle constitue, par conséquent, un complément. Nous nous félicitons qu'il soit fait mention de la responsabilité devant la justice des auteurs de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits, qui est fondamental pour mettre fin à la culture d'impunité qui règne aujourd'hui dans le conflit.

Le Chili est conscient que cette résolution met en place certains processus et mécanismes novateurs, dont l'utilisation ultérieure dans d'autres situations humanitaires devra être rigoureusement évaluée au cas par cas. Sans préjudice de ce qui précède, nous estimons que, compte tenu des expériences négatives accumulées depuis l'adoption de la résolution 2139 (2014) en février, des entraves bureaucratiques et de la partialité qui ont caractérisé la distribution de l'aide, ainsi que de l'ampleur qu'a atteinte la crise, ces mécanismes traduisent la nécessité urgente de prendre des mesures concrètes sur le terrain.

Pour finir, nous tenons à rappeler l'appel lancé par le Secrétaire général le 20 juin dans ses six points sur la Syrie afin que la communauté internationale fasse tout son possible pour protéger les personnes, dans leurs droits fondamentaux, leur dignité humaine et leur sécurité. En outre, nous sommes également d'accord sur le fait qu'il faut mettre fin à la militarisation du conflit, et notamment à l'afflux d'armes fournies depuis l'étranger à toutes les parties. Nous espérons que le consensus dont a fait montre aujourd'hui le Conseil de sécurité, et traduit dans le message clair que nous envoyons à tous les acteurs, sera entendu.

Tout effort déployé par le Conseil pour faire face à la situation humanitaire sera insuffisant en l'absence de règlement politique. C'est pourquoi il nous semble important que nous continuions, malgré toutes les difficultés et les perspectives négatives, à insister sur cette question.

Comme le souligne bien la résolution, la seule solution durable à la crise passe par un processus politique sans exclusive, dirigé par les Syriens, au fins de la pleine mise en oeuvre du Communiqué de Genève du 30 juin 2012 (S/2012/522, annexe). Nous remercions M. Lakhdar Brahimi des efforts qu'il a réalisés pour instaurer la paix, et exprimons d'ores et déjà notre appui à la nomination de M. Staffan de Mistura au poste d'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie.

M. Oh Joon (République de Corée) (*parle en anglais*) : La République de Corée se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2165 (2014). Nous apprécions grandement le travail acharné réalisé par les coauteurs de la résolution 2165 (2014) – l'Australie, la Jordanie et le Luxembourg –, au cours des dernières semaines. La résolution que nous avons adoptée aujourd'hui est conçue de manière essentiellement opérationnelle, afin de remédier à l'inefficacité actuelle de l'accès humanitaire vers la Syrie et à l'intérieur même du pays. La République de Corée s'est portée coauteur de la résolution et a voté pour, dans l'espoir que les mesures qu'elle contient seront entièrement et immédiatement mises en œuvre.

Plus de quatre mois se sont écoulés depuis l'adoption par le Conseil de la résolution 2139 (2014), qui est encore loin d'être mise en œuvre.

La Syrie continue d'être ravagée par une violence sans fin, et ce sont les civils, notamment les femmes et les enfants, qui paient le prix fort dans cette guerre.

Dans ces conditions, il est de la plus haute importance que cette nouvelle résolution puisse apporter réellement un changement dans la situation humanitaire sur le terrain. Nous demandons instamment à toutes les parties en Syrie, en particulier au Gouvernement syrien, de se conformer pleinement aux dispositions de la résolution 2165 (2014) et de la déclaration présidentielle du 2 octobre 2013 (S/PRST/2013/15).

Le Conseil de sécurité, pour sa part, doit honorer la promesse qu'il a faite de prendre de nouvelles mesures en cas de non-respect de ces dispositions par l'une des parties.

Mme Perceval (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais commencer en citant une personnalité que nous respectons et honorons fréquemment dans cette Organisation, j'ai nommé Nelson Mandela : « Les Conventions de Genève continuent de nous rappeler avec une grande force l'obligation que nous avons tous de prendre soin les uns des autres ».

L'adoption de la résolution 2139 (2014) au mois de février a constitué un événement d'une énorme importance. Le Conseil de sécurité y a en effet fait passer un message clair et unanime à toutes les parties, sans exceptions, leur rappelant leurs obligations en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme et exigeant qu'elles assurent un accès rapide, sûr et sans entraves de l'aide humanitaire aux personnes dans le besoin. Nous comptions alors que, à la différence de ce qui s'était passé pour la déclaration présidentielle du 2 octobre 2013 (S/PRST/2013/15), la voix d'un Conseil uni serait entendue et permettrait d'opérer un changement par rapport à la tendance, celle d'une dégradation accélérée de la situation humanitaire en Syrie. Or, en dépit de l'adoption de quelques mesures, cette tendance, près de cinq mois plus tard, n'a non seulement pas changé, mais s'est, à bien des égards, affirmée. Successivement, les quatre rapports présentés par le Secrétaire général sur la question ont confirmé sans ambiguïtés que les parties au conflit continuaient de ne pas observer et même de violer systématiquement le droit international et que l'accès de l'aide aux zones contrôlées tant par le Gouvernement que par l'opposition s'était réduit au lieu de s'élargir.

C'est la raison pour laquelle l'Argentine a voté pour ce projet, honorant ainsi la promesse formulée dans la résolution 2139 (2014) que seraient adoptées des mesures supplémentaires en cas de non-respect. Nous l'avons fait convaincus qu'avec l'adoption de cette résolution le Conseil assume de nouveau ses responsabilités et renforce sa détermination de protéger les civils et de garantir l'acheminement de l'aide humanitaire, en réaffirmant en même temps son attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la Syrie. Inversement, nous tenons à saluer le fait que nos préoccupations et nos propositions ont été prises en considération et incorporées au texte adopté.

Ce jour, le Conseil a résolu que les organismes humanitaires des Nations Unies pourraient apporter de l'aide à des millions de personnes se trouvant dans des zones ou régions jusque-là inaccessibles ou difficiles d'accès. Il importe de souligner que nombre de ces zones sont contrôlées par des groupes armés de l'opposition, qui sont tenus de veiller à ce que les travailleurs humanitaires puissent vaquer en sûreté et sans entrave à leurs activités. Nous saisissons cette occasion pour rendre hommage à ceux qui risquent leur vie tous les jours pour apporter de l'aide à ceux qui en ont le plus besoin. Nous sommes pleinement d'accord avec l'affirmation selon laquelle la pleine mise en œuvre des exigences du Conseil peut changer la vie de millions de personnes en Syrie tout en contribuant à alléger la lourde charge que supportent, avec une extraordinaire générosité, les pays voisins.

Mais nous nous devons d'être clairs. Nous ne pouvons nous laisser aller à l'illusion de penser qu'avec les mesures idoines et une action humanitaire énergique destinée à venir en aide aux réfugiés et aux personnes déplacées, on pourra non seulement sauver des vies mais également endiguer la crise dans les limites du territoire syrien et des abords régionaux immédiats. Car même dans le cas improbable où l'on réunirait tous les fonds nécessaires et où l'on pourrait assurer un accès sans entrave des populations à l'aide, il est évident que les conséquences de ce conflit ne se mesurent pas juste au nombre de victimes, à la destruction du pays et aux millions de personnes manquant de vivres, de médicaments et d'abris. Ces incidences se traduisent également dans les effets déstabilisants de l'augmentation des tensions sectaires qui parcourent le Moyen-Orient.

Elles se prolongent dans le développement des idéologies extrémistes et des activités terroristes dans toute la région et au-delà, par l'entremise de jeunes venus des quatre coins de la planète se joindre à la lutte en Syrie pour retourner ensuite, abreuvés de violence et d'intolérance, sur leur lieu d'origine. Il est clair, par conséquent, que tout cela restera incontrôlable tant que cette crise n'est pas réglée.

C'est la raison pour laquelle la résolution que nous avons adoptée aujourd'hui réaffirme avec clarté que la situation humanitaire continuera de se détériorer en l'absence de règlement issu d'un dialogue politique sans exclusive conduit par les Syriens eux-mêmes. Nous réaffirmons ainsi notre appel à toutes les parties, afin qu'elles reprennent de bonne foi les négociations engagées en janvier, et aux acteurs régionaux et internationaux, afin qu'ils créent les conditions à cette fin. Alors que nous intensifions nos efforts afin de permettre à l'aide humanitaire de parvenir en Syrie, nous devons envisager les voies et moyens de faire cesser les afflux d'armes, de mettre un terme aux activités des combattants étrangers qui alimentent le conflit et de faire du Conseil un outil du règlement politique de cette crise, à l'appui du rôle important du Secrétaire général et de son nouvel Envoyé spécial pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, que nous assurons de tout notre appui.

Pour terminer, consciente qu'une résolution humanitaire n'est pas une décision fondée sur des luttes de pouvoir ou les intérêts géopolitiques en présence et qu'elle n'a pas non plus vocation à les légitimer, consciente qu'une résolution humanitaire trouve son principe juridique et sa finalité éthique dans le soulagement et l'évitement des souffrances humaines, et la garantie d'un accès à l'aide humanitaire des personnes et populations vivant dans des conditions d'extrême vulnérabilité, pour leur permettre non de vivre mieux mais de ne pas mourir de faim, de soif, ou de maladies, l'Argentine réaffirme sa position et sa conviction que ce n'est pas la voie militaire qui permettra de résoudre cette crise profonde. Nous espérons sincèrement que la mesure que nous prenons actuellement sous la forme de cette résolution humanitaire servira à atteindre cet objectif, qu'elle permettra d'ouvrir la voie du règlement politique et de soulager les souffrances de millions de personnes.

M. Baublys (Lituanie) (*parle en anglais*) : La Lituanie se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2165 (2014). Il faudrait faire bien davantage pour mettre fin aux souffrances des millions de civils pris au piège de la barbarie de la guerre civile syrienne. Rien n'a plus de valeur que la vie humaine. Nous devons tous faire en sorte de garantir l'acheminement prompt et efficace de cette aide par les voies les plus directes, à travers l'ensemble des points de passage aux frontières concernés. Nous félicitons le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et tous les partenaires humanitaires de leur travail à cet égard.

Il est de la responsabilité des parties au conflit, en vertu du droit international, et en particulier du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, de protéger la population civile et d'être garantes, sans conditions, d'un accès sans entrave et immédiat de ceux qui en ont besoin à l'aide nécessaire.

Lorsqu'un gouvernement n'est plus en position de garantir la sécurité et de répondre aux besoins élémentaires de sa population, il ne doit pas empêcher les organisations internationales de le faire à sa place. Ces trois dernières années, ce principe fondamental a été violé de manière répétée par toutes les parties au conflit en Syrie, même si le Gouvernement syrien est le premier responsable de cette situation.

Aujourd'hui, il y a des violations massives et brutales des droits de l'homme en Syrie, certaines pouvant être qualifiées de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité. Les bombardements aériens de zones civiles et la famine sont devenus les armes d'une guerre sans règle ni retenue. Empêcher l'acheminement de fournitures médicales et chirurgicales essentielles est devenu une tactique de guerre. Toutes les atteintes imaginables se produisent chaque jour en Syrie. Les enfants, les femmes, les personnes âgées, les réfugiés palestiniens, toutes les minorités ethniques ou religieuses, personne n'est à l'abri. Des générations entières de Syriens risquent de devenir des générations perdues.

Les Syriens attendent notre aide. Nous rendons hommage aux États voisins de la Syrie, notamment au Liban et à la Jordanie, qui continuent d'ouvrir leurs frontières aux réfugiés syriens, y compris ceux d'origine palestinienne. La résolution 2165 (2014) n'est qu'une mesure partielle et temporaire. L'objectif ultime demeure un règlement pacifique du conflit grâce à un processus politique. Nous accueillons favorablement la nomination de M. Staffan de Mistura au poste d'Envoyé spécial du Secrétaire général. Nous espérons que la paix sera rétablie en Syrie, car la paix est le seul espoir de la population syrienne.

Le conflit syrien n'est plus un problème régional, c'est devenu une menace mondiale à la paix et à la sécurité internationales. Le Conseil ne doit pas hésiter à prendre les mesures prévues à l'Article 41 de la Charte en cas de non-respect des résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014) par l'une ou l'autre des partie syrienne, et notamment à renvoyer la situation en Syrie à la Cour pénale internationale.

M. Araud (France) : Le Conseil vient d'adopter, à l'unanimité, une nouvelle résolution sur l'accès humanitaire en Syrie (résolution 2165 (2014)). Je remercie l'Australie, la Jordanie et le Luxembourg pour les efforts qu'ils ont déployés pour préparer ce texte.

L'adoption d'une nouvelle résolution était nécessaire. Elle l'était parce que les dispositions de la déclaration présidentielle du 2 octobre 2013 (S/PRST/2013/15) et les dispositions de la résolution 2139 (2014) n'ont pas été mises en œuvre par le régime syrien, comme l'ont souligné les rapports successifs du Secrétaire général. Elle était nécessaire parce que la tragédie se poursuit en Syrie, avec un bilan qui ne cesse de s'alourdir depuis plus de trois ans : plus de 170 000 victimes et plus de 10 millions de Syriens qui ont dû fuir la violence des combats, 10 millions de personnes qui ont besoin d'aide. Elle était nécessaire parce que les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution pourraient faire plus et mieux, si le régime syrien ne fermait pas ses frontières, ne multipliait pas les obstacles bureaucratiques à la distribution de l'aide humanitaire et ne contrôlait pas cette aide pour qu'elle ne parvienne pas aux zones contrôlées par l'opposition.

Cette résolution permettra de changer la donne, concrètement, au moins pour une partie de ceux qui ne reçoivent pas l'aide qu'ils devraient et pourraient recevoir. Elle rappelle certains principes fondamentaux de l'action humanitaire, qui est que l'aide doit être distribuée sans préjugé et sans motivation politique. Elle réitère l'une des principales demandes contenues dans la résolution 2139 (2014), qui est que l'aide doit pouvoir être acheminée par les routes les plus directes, que ce soit à travers les lignes de front ou à travers les frontières, depuis les pays voisins.

Mais elle va plus loin : elle ouvre quatre points de passage transfrontaliers depuis les pays voisins qui étaient jusqu'à présent fermés. Cette disposition fondée sur les demandes du Bureau de la coordination des affaires humanitaires pourrait être décisive pour toucher près de 2 millions de personnes supplémentaires. Enfin, elle innove en mettant en place un mécanisme d'inspection des convois, afin que les autorités syriennes n'aient plus aucune raison d'objecter à l'action des acteurs humanitaires sur leur territoire.

Cette résolution est une étape supplémentaire dans les efforts du Conseil pour améliorer les conditions et l'efficacité du travail des acteurs humanitaires. Cela étant, elle ne complète ni ne remplace la résolution 2139 (2014) dont toutes les exigences demeurent d'actualité. À cet égard, nous devons rappeler que les autorités syriennes utilisent massivement les barils d'explosifs, ce qui est une violation directe et incontestable de la résolution 2139 (2014). Elle a une visée pratique de court terme qui doit permettre d'améliorer le travail humanitaire, mais elle souligne également que la transition politique qui doit permettre de répondre aux aspirations légitimes du peuple syrien, n'a toujours pas eue lieu.

Enfin, elle se félicite de la nomination d'un nouvel Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Staffan de Mistura, que la France accompagnera dans ses efforts pour promouvoir une solution sur la base du Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe).

M. Cherif (Tchad) : Le Tchad salue l'adoption à l'unanimité de la résolution 2165 (2014). Le Tchad remercie et félicite les coauteurs du texte, à savoir l'Australie, la Jordanie et le Luxembourg, d'être à l'origine de cette résolution et d'avoir fortement contribué à son adoption.

Le Tchad espère que l'adoption de cette résolution contribuera à améliorer, un tant soit peu, la situation humanitaire en Syrie et à alléger les souffrances des populations civiles syriennes. Le Tchad appelle toutes les parties au conflit à respecter le droit international humanitaire et à faciliter l'accès sans entrave de l'aide humanitaire aux populations civiles nécessiteuses. Le Tchad espère que la résolution 2165 (2014) ne sera pas une résolution de plus et mettra un terme aux obstacles délibérés faits à l'acheminement de l'aide humanitaire.

Le Tchad demande à toutes les parties au conflit de respecter scrupuleusement les dispositions des résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014). Le Conseil de sécurité se doit de veiller à leur mise en œuvre effective par toutes les parties au conflit. Pour mettre définitivement un terme aux souffrances du peuple syrien, la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour amener les parties au conflit à reprendre

les négociations en vue d'une solution politique durable à la crise.

Mme Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Le Nigéria considère que la crise en Syrie est un conflit interne qui requiert une solution politique. Toutefois, au vu du caractère violent et inextricable des affrontements, qui ont pris une nouvelle dimension avec l'implication de l'organisation de l'État islamique d'Iraq et du levant, la situation humanitaire dans le pays appelle une action concertée de la communauté internationale afin d'y remédier efficacement.

La résolution 2165 (2014) a pour but d'atteindre cet objectif. Le Nigéria a voté pour la résolution, qui est une tentative collective de trouver une solution à la situation qu'endure de manière prolongée la population syrienne. La résolution autorise l'ONU et ses partenaires d'exécution à acheminer une aide humanitaire à travers les frontières et les lignes de front afin de faciliter la fourniture de secours humanitaires aux personnes qui en ont besoin. Elle décide également de la mise en place d'un mécanisme de surveillance pour garantir que le contenu des convois d'aide soit bien destiné à des fins humanitaires.

L'adoption de la résolution 2165 (2014) aujourd'hui atteste de la volonté inébranlable du Conseil de sécurité de travailler assidûment dans l'intérêt supérieur du peuple syrien. Nous espérons que cet effort résolu continuera à servir de modèle aux initiatives futures du Conseil. Nous rappelons qu'une solution politique à la crise syrienne est impérative et nous exhortons toutes les parties à œuvrer à la mise en œuvre du Communiqué de Genève du 30 juin 2012 (S/2012/522, annexe).

C'est dans ce contexte que nous saluons la nomination de M. Staffan de Mistura au poste de nouvel Envoyé spécial pour la Syrie et que nous appelons les parties à utiliser ses bons offices et sa riche expérience pour trouver, d'un commun accord, une solution à cette impasse.

Je tiens à remercier l'Australie, la Jordanie et le Luxembourg pour leur rôle de chef de file dans la conduite du processus de négociation, qui a abouti à la résolution remarquable adoptée aujourd'hui à l'unanimité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une très brève déclaration en ma qualité de représentant du Rwanda.

Le Rwanda se félicite de l'adoption unanime de la résolution 2165 (2014) sur la situation humanitaire en Syrie. Nous félicitons l'Australie, la Jordanie et le Luxembourg d'avoir présenté le projet de résolution et de leur détermination inébranlable à ce qu'une aide humanitaire soit fournie en Syrie. Nous considérons que la résolution 2165 (2014), qui fait suite à la résolution 2139 (2014), contient des mesures importantes pour faciliter l'accès humanitaire aux personnes qui en ont besoin, puisqu'elle prévoit l'ouverture de quatre postes frontière clefs. Les acteurs humanitaires pourront ainsi atteindre jusqu'à deux millions de personnes se trouvant dans des zones difficiles d'accès.

Enfin, le Gouvernement rwandais appelle le Gouvernement syrien, les groupes d'opposition et toutes les autres parties prenantes à appliquer dans son intégralité la résolution 2165 (2015), telle qu'adoptée par le Conseil. Mais surtout, le Rwanda considère que seule une solution politique pourra véritablement mettre fin à la crise humanitaire en Syrie. À cet égard, nous saluons la nomination du nouvel Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura. Nous espérons que tous les acteurs lui apporteront l'appui voulu dans sa mission. Dans l'intervalle, nous exhortons les États qui ont une influence sur les parties à contribuer à relancer le processus de Genève afin de trouver une solution durable à la crise syrienne.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours et vous souhaiter de poursuivre ainsi avec succès.

Je tiens à commencer ma déclaration en condamnant l'agression israélienne barbare qui est menée actuellement contre Gaza et le peuple palestinien ainsi que le silence humanitaire et politique qui persiste face à la situation tragique du peuple palestinien qui dure depuis plus de 66 ans, une tragédie qui a fauché la vie de centaines de milliers de Palestiniens, détruit leurs espoirs et leurs rêves et rendu caducs tous les engagements et toutes les résolutions du Conseil visant à rendre justice au peuple palestinien.

La dimension humanitaire est un des aspects les plus importants de la crise en Syrie. Il est clair

que certains s'emploient, avec un dévouement sans pareil, à utiliser un « terrorisme inédit » comme moyen d'aggraver la situation humanitaire en Syrie afin de l'exploiter pour exercer des pressions politiques sur le Gouvernement syrien et poursuivre leurs visées interventionnistes. Le Gouvernement syrien s'est rendu compte de ce problème très tôt et s'est efforcé, en même temps, de faire tout son possible pour lutter contre le terrorisme, protéger ses citoyens et répondre aux besoins humanitaires dans les différentes régions de la Syrie, sans discrimination, s'acquittant en cela de la responsabilité que lui confère la Constitution et de ses obligations nationales envers son peuple, pris pour cible aux plans politique et humanitaire.

Avec la multiplication des besoins humanitaires, résultat de l'intensification des actions terroristes, le Gouvernement syrien a mis en place de nouveaux mécanismes et initiatives pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire à ceux qui en ont besoin. Il a également accueilli favorablement tous les efforts sincères pour l'aider à alléger ce fardeau humanitaire qui pèse sur son peuple. Une preuve de cette approche a été l'empressement du Gouvernement syrien à coopérer de manière constructive avec l'ONU et ses organismes humanitaires compétents et d'autres organisations, pour répondre aux besoins humanitaires. Il a notamment délivré des autorisations à 96 organisations locales syriennes et 16 organisations non gouvernementales internationales pour qu'elles puissent travailler en Syrie. Tout cela a été fait en conformité avec les principes directeurs établis par la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, à commencer par le principe du respect de la souveraineté nationale des États lors de la fourniture de l'aide humanitaire.

Cet engagement a abouti à la signature de six plans d'aide humanitaire entre le Gouvernement syrien, d'une part, et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, d'autre part. Ces plans profitent à des millions de Syriens. Mais il est évident que toutes les mesures prises, quelle que soit leur ampleur, resteront ornementales et inefficaces pour supprimer définitivement ce fardeau si l'on ne s'attaque pas aux causes profondes de cette situation, à savoir principalement les activités menées par les groupes terroristes armés, y compris ceux liés à Al-Qaida, dans le but de détruire les infrastructures, d'épuiser les ressources du pays, de contraindre des civils paisibles à fuir et de les priver de leurs moyens d'existence sûrs et décents, notamment en coupant l'accès à l'eau dans la ville d'Alep et en privant ainsi 3 millions de Syriens d'eau potable.

Le cas de l'Iraq où des millions de réfugiés et de déplacés sont contraints de fuir en raison du terrorisme perpétré par l'État islamique d'Iraq et du Levant confirme ce que nous n'avons cessé de dire, à savoir que la cause du phénomène des réfugiés et des personnes déplacées en Syrie est la même : le terrorisme appuyé de l'extérieur. Par conséquent, stopper le terrorisme est un préalable indispensable pour mettre fin au calvaire des Syriens. Cela va dans le sens de ce qu'a affirmé la juge internationale Carla Del Ponte lorsqu'elle a indiqué que les souffrances du peuple syrien sont aggravées par les actions des mercenaires étrangers et des groupes du Front el-Nosra et de l'État islamique d'Iraq et du Levant. À cet égard, nous insistons sur le fait qu'on ne pourra faire cesser le terrorisme que si des pressions sont exercées dans l'immédiat sur les gouvernements des États qui financent, arment, entraînent et abritent les éléments terroristes et facilitent leur passage sur le territoire syrien, afin qu'ils s'engagent, en paroles et en actes, à respecter les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme. Le moment est venu pour cette Organisation internationale et pour le Conseil de sécurité de prendre une position courageuse et de s'opposer aux pratiques saoudiennes, qatariennes, turques et autres pratiques qui encouragent le terrorisme. Les efforts effrénés et irresponsables pour affaiblir les États syrien et iraquien par tous les moyens immoraux alimentent et propagent le terrorisme dans l'ensemble de la région.

Il ne suffit pas qu'un État, quel qu'il soit, prétende être opposé au terrorisme ou inscrive une entité affiliée à Al-Qaida sur la liste des terroristes pertinente pour laver cet État de toute implication dans l'essor du terrorisme et l'appui au terrorisme. Il ne suffit pas non plus de faire des déclarations dans les médias sur la propagation de l'extrémisme et des activités terroristes pour que les citoyens soient à l'abri des horreurs du terrorisme. Il faut mettre un terme à la politisation de la couverture médiatique, mettre véritablement un terme également aux diverses formes d'appui dont ces entités terroristes bénéficient, et faire en sorte que ceux qui violent les résolutions du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme répondent pleinement de leurs actes. Il y a quelque chose de profondément paradoxal à classer une organisation parmi les entités terroristes, tout en appuyant ses activités terroristes et en lui permettant d'obtenir différentes formes d'aide, y compris des armes létales. Malheureusement, certains

de mes collègues, dans leurs déclarations, ont assimilé ces groupes terroristes à l'« opposition » syrienne.

À titre d'illustration de ce qui précède, j'ai ici une lettre, en date du 17 janvier, que le soi-disant chef de l'Armée syrienne libre, le terroriste en fuite Salim Idriss, a adressée aux dirigeants des entités baptisées conseils militaires révolutionnaires de l'est de la Syrie, dont je voudrais citer un passage :

> « Je vous informe par la présente que les munitions envoyées par l'état-major aux dirigeants des conseils militaires révolutionnaires de la région Est doivent être distribuées, conformément à ce qui a été convenu, pour deux tiers aux chefs de guerre du Front el-Nosra, le tiers restant devant être réparti entre les militaires et les éléments révolutionnaires pour la lutte contre les bandes d'ISIS. Nous vous remercions de nous envoyer les justificatifs de livraison de l'ensemble des munitions, en précisant les quantités et qualités, dûment signés par les dirigeants et chefs de guerre en personne, afin que nous puissions les transmettre aux partenaires turcs et français. »

Deux tiers des munitions sont parvenues à l'opposition dite modérée, les dirigeants du Front el-Nosra, lequel est classé par le Conseil de sécurité comme entité terroriste affiliée à Al-Qaida.

En outre, comment est-il possible que certains membres permanents du Conseil de sécurité parlent de livrer des armes létales à ce que l'on appelle l'opposition militaire modérée, quand le Président de l'un de ces pays a lui-même reconnu que l'on ne pouvait pas compter sur l'opposition? Chacun sait que cette désignation n'est qu'une couverture derrière laquelle se dissimulent des groupes terroristes affiliés à Al-Qaida, comme l'État islamique d'Iraq et du Cham (ISIS), le Front el-Nosra et autres.

Hormis les activités des groupes terroristes, d'autres facteurs empêchent également l'amélioration de la situation humanitaire en Syrie, et les mesures nécessaires doivent être prises pour y remédier. En bref, les plus importants de ces facteurs sont les suivants.

Premièrement, il s'agit des répercussions, sur les citoyens syriens, des mesures coercitives unilatérales qui leur sont imposées par les gouvernements d'États qui appuient le terrorisme. Par définition, ces États contribuent à la crise humanitaire, et non à son règlement.

Deuxièmement, le fait que les convois humanitaires sont visés par les groupes terroristes, qui les pillent de manière récurrente et qui tuent et emprisonnent des travailleurs humanitaires du Croissant-Rouge syrien – dont 33 ont été tués à ce jour par ces groupes terroristes – empêche l'aide humanitaire de parvenir à de nombreuses régions de Syrie. Les problèmes fondamentaux auxquels se heurte l'acheminement de l'aide humanitaire surviennent principalement dans les régions où sévissent les groupes terroristes armés, comme l'indique le rapport du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Troisièmement, malgré le festival d'autocongratulations et de promesses trompeuses auxquels il est donné d'assister dans le cadre des conférences de donateurs, le financement du plan 2014 d'aide humanitaire pour la Syrie atteint à grand peine 29 % du montant nécessaire. Le choix fait par certains pays de consacrer une portion considérable de l'argent de leurs contribuables au financement de transactions pour des armements qui profitent aux terroristes et de faciliter l'entrée d'extrémistes en Syrie, plutôt qu'affecter ces montants au financement du plan d'aide, met en lumière toute l'hypocrisie de ces pays et révèle le caractère fallacieux des préoccupations qu'ils affichent à l'égard der l'amélioration de la situation humanitaire en Syrie.

Le Gouvernement syrien compte sur l'ONU pour jouer un rôle impartial, efficace et responsable face à la situation humanitaire en Syrie, notamment au regard du respect de la souveraineté syrienne, sans parler de la coopération et de l'engagement du Gouvernement syrien dans le domaine humanitaire, en garantissant qu'il n'y aura pas d'exploitation de l'assistance humanitaire à des fins politiques, et en faisant en sorte que les postes frontière ne soient pas manipulés par certains acteurs pour le passage d'armes et de terroristes. Nous insistons sur le fait qu'il est nécessaire que certains hauts responsables de l'ONU s'acquittent pleinement de leur mandat dans le respect de l'Article 100 de la Charte des Nations Unies, et s'abstiennent de privilégier les ambitions de leurs gouvernements nationaux.

En conclusion, on ne peut appuyer le terrorisme tout en prétendant vouloir mettre fin aux souffrances humanitaires en Syrie. L'obstination avec laquelle certains gouvernements persistent à nier leurs colossales erreurs stratégiques en Syrie ne saurait être perçue comme un signe de maturité politique ou de responsabilité face à la crise humanitaire. Après tout ce

qui s'est produit, nous n'avons entendu aucune excuse de la part des responsables des pays qui avaient encouragé le terrorisme en Syrie et en Iraq, au Liban, en Egypte, et ailleurs, et qui ont ensuite gardé un silence suspect lorsque le terrorisme a proclamé un État, car le terrorisme a désormais un État. Au contraire, nous continuons d'entendre qualifier éhontément ces insurgés de combattants de la liberté, de djihadistes ou d'opposition armée. Un livre très important, intitulé *Syrie : pourquoi l'Occident s'est trompé*, a été récemment publié à Paris. Dans la préface, son auteur déclare :

(*l'orateur poursuit en français*)

> « Comment expliquer qu'on se soit autant trompé, en Occident, sur le dossier syrien? C'est le résultat d'un cocktail d'ignorance historique, de manichéisme politique et de *wishful thinking* diplomatique. »

(*l'orateur reprend en arabe*)

Ce dont le peuple syrien a besoin de la part des gouvernements de ces États, c'est qu'ils examinent les péchés qu'ils ont commis à l'encontre du peuple syrien et qu'ils s'efforcent de faire amende honorable avant que le brandon du terrorisme ne vienne mettre le feu à leurs propres territoires. Si nous voulons améliorer la situation humanitaire en Syrie, il est impératif en tout premier lieu de mettre fin au terrorisme et d'appuyer la voie de la réconciliation nationale, qui a grandement contribué à améliorer la situation humanitaire des régions dans lesquelles elle a porté ses fruits. Il convient d'appuyer un dialogue national syrien, ainsi que le choix et les aspirations du peuple syrien.

Je voudrais rappeler ici que le scrutin présidentiel qui s'est récemment déroulé en Syrie, avec de multiples candidats, a prouvé que le choix de l'avenir de la Syrie ne peut être fait que par le peuple syrien, et non par un groupe d'États qui se considèrent à tort comme les gardiens de la destinée des nations du monde. Cette élection a également montré que le peuple syrien ne se laissait pas désunir face aux pressions et que personne, quelle qu'en soit la puissance, ne pouvait dessaisir le peuple syrien de ses droits, comme cela a été fait dans d'autres pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 30.